

Contrat de ville

Dans le cadre du contrat de ville, l'État accorde au quartier du Clos Saint Pierre et certaines rues limitrophes le statut de quartier prioritaire afin qu'y soient menées des actions visant à améliorer la vie quotidienne de ses habitants.



© ?

Ces actions toucheront différents domaines comme l'éducation, la santé, le sport, le cadre de vie, ... Et seront mises en place par la Ville, la Communauté d'Agglomération du Val Parisis et les bailleurs sociaux.

Afin que les actions soient au plus près de la vie des habitants un Conseil Citoyens, existe grâce au volontariat et à l'implication des habitants particulièrement motivés par la vie de leur quartier et la qualité de vie et des relations.

Coordonnées

Direction de l'Action Sociale
42 bis, rue Victor Hugo
95480
Pierrelaye
[01 34 32 41 90](tel:0134324190)
Infos pratiques

La coordination de la politique de la ville est assurée par la direction du service social.

Contact : direction-sociale@ville-Pierrelaye.fr

Liens utiles

[Plus d'infos sur valparisis.fr](http://Plus.d'infos.sur.valparisis.fr)